



Résolution pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Constatant avec inquiétude que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer contre des navires dans la région de l'Océan Indien et dans le golfe d'Aden sont en recrudescence ;

Profondément préoccupés par les retombées négatives de la piraterie et les vols à main armée sur la paix, la stabilité et sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et dans la région, sur la souveraineté et l'intégrité territoriale des États de la région, sur leurs activités économiques, notamment la pêche et le tourisme, sur la sécurité de leur approvisionnement énergétique ainsi que sur la navigation internationale et la sécurité des routes maritimes commerciales ;

Réaffirmant notre attachement aux résolutions de l'ONU afférentes et à la résolution sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes adoptée par la 25^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie les 15 et 16 décembre 2009 à Paris ;

Réaffirmant que le droit international tel qu'il est codifié dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 définit le cadre juridique de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée en mer ainsi que les autres activités maritimes ;

Sommes convaincus qu'une éradication durable de la piraterie dans la région de l'Océan Indien et dans le golfe d'Aden nécessite une approche commune, concertée, équilibrée et s'inscrivant dans le long terme, tant au niveau national, régional que mondial ;

Encourageons la communauté internationale à apporter un appui financier, technique, juridique, institutionnel et militaire adéquat aux États les plus durement touchés par ce fléau, tout en s'appuyant sur les stratégies régionales de lutte contre la piraterie ;

Sommes convaincus que l'arrestation, le jugement et l'incarcération des pirates dans le cadre des opérations navales sont indispensables pour prévenir de nouvelles attaques ;

Soulignons l'importance que les États poursuivent leurs efforts pour criminaliser la piraterie dans leur droit interne et envisagent favorablement de poursuivre les personnes soupçonnées de piraterie qui ont été appréhendées dans la région de l'Océan Indien et le golfe d'Aden ainsi que d'incarcérer les condamnés, dans le respect du droit international et des droits de l'Homme, et **nous félicitons** des efforts déployés par les pays de la région de l'Océan Indien et du golfe d'Aden dans ce sens ;

Demandons à la communauté internationale de redoubler les efforts entrepris pour la reconstruction de la Somalie, dans l'esprit de l'Accord de Kampala et de Djibouti, à travers la mise en place d'un ordre politique et juridique durable, le développement économique et social, et le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit comme conditions nécessaires pour assurer une éradication durable de la piraterie et des vols à main armée dans la région de l'Océan Indien et le golfe d'Aden ;

Félicitons l'opération européenne *Atalante*, l'opération de l'OTAN *Ocean Shield* et les autres opérations et les marines nationales qui se sont mobilisées pour assurer la sûreté maritime, ainsi que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et les autres organismes internationaux et donateurs agissant en coordination avec le Groupe de contact

pour le succès obtenu dans le cadre de la lutte internationale contre la piraterie dans la région de l'Océan Indien et le golfe d'Aden ;

Exprimons notre satisfaction à l'égard du progrès accompli dans l'application du Code de conduite de Djibouti de l'Organisation maritime internationale et demandons aux États qui y ont souscrit de l'appliquer dès que possible dans son intégralité ;

Sommes résolus à rester saisis de cette question et à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'appuyer les efforts de la communauté internationale.